ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Materiel medico-chirurgical

Question écrite n° 46610

Texte de la question

M. Pierre Bernard appelle l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur le contenu de la reponse a sa question no 38881. Il s'etonne que le principal objectif de l'harmonisation des reglementations de sante publique realisee par la directive 94/27 ne soit pas la sante publique mais la mise en place du marche interieur et la libre circulation des produits. Par ailleurs, il est satisfait de l'existence d'un groupe de travail dont le but est d'analyser les connaissances scientifiques disponibles afin d'evaluer les risques reels de l'utilisation du nickel. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer quels sont sa composition, ses methodes de travail ainsi que son calendrier.

Données clés

Auteur : M. Bernard Pierre
Circonscription : - RL
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46610
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6686